



EXAMEN SPÉCIALITÉ

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve : E23 : Préparation d'une fabrication ou d'une mise en œuvre

Tout matériel usuel pour passer une épreuve sur table.

Matériel de dessin technique :

- règle ;
- équerre ;
- compas.

Calculatrice :

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.